

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° CL924

présenté par
M. Son-Forget

à l'amendement n° CL|215 de la commission des affaires étrangères

ARTICLE 20

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« et »,

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel qui vise à préciser que l'extension de l'éligibilité à la carte de séjour pluriannuelle portant la mention « passeport talent » concerne effectivement les étrangers qui participent au développement soit social, soit international ou soit environnemental de l'entreprise et de ses projets.